

EXAMEN EUROPEEN DE QUALIFICATION 2007

EPREUVE D - PARTIE II

Cette épreuve contient :

- * Lettre du client suivie de cinq (5) questions 2007/DII/f/1 - 6
- * Annexe : Calendrier pour 2006 et 2007 avec indication des dates auxquelles l'un au moins des bureaux de réception de l'OEB ne sera pas ouvert pour recevoir le dépôt des pièces 2007/DII/f/7 - 8

40% des points constituant la note pour l'épreuve D sont consacrés à la partie I et 60% à la partie II.

Vous êtes mandataire agréé et vous recevez aujourd'hui, le 6 mars 2007, la lettre suivante d'un nouveau client, Caledonian Sportswear Ltd.

Nous sommes une société de fabrication de textiles et de vêtements de sport installée au Royaume-Uni et contrôlons un petit groupe de sociétés liées entre elles sur le plan financier, mais juridiquement indépendantes, parmi lesquelles la société Sean Insulation Ltd, un fabricant de panneaux d'isolation pour l'industrie automobile et aéronautique. Pourriez-vous nous conseiller sur les affaires en instance suivantes qui sont à traiter prochainement ?

1. Il y a deux ans, alors que nous recherchions de nouvelles fibres destinées à la fabrication de vêtements de sport chauds, nous avons mis au point une nouvelle composition de polymères (composition B + A). Grâce à cette composition, qui combine les polymères connus B et A, nous avons produit des feuilles en mousse épaisses et rigides qui présentent de très bonnes propriétés isolantes. Ces feuilles en mousse étant utiles à notre filiale Sean Insulation Ltd, nous lui avons transféré la technologie en question et tous les droits qui y sont attachés. Le 16 septembre 2005, Sean Insulation Ltd a déposé une demande britannique (UK-1) qui divulgue et revendique la composition B + A, ainsi que les feuilles en mousse isolantes et rigides qui sont fabriquées avec la composition B + A.

Au début de l'année dernière, nous avons mis au point une nouvelle façon de traiter la composition de polymères B + A. Grâce à ce procédé, il est possible d'obtenir avec la composition B + A des feuilles en mousse minces et souples. De telles feuilles, qui sont supérieures aux matériaux épais connus, sont adaptées pour les combinaisons de plongée, ainsi que pour les maillots de bain et de surf.

Le 18 mars 2006, nous avons déposé une demande EP (EP-1) en tant que premier dépôt. EP-1 divulgue et revendique la composition de polymères B + A, le nouveau procédé de fabrication des feuilles en mousse minces et lesdites feuilles minces ainsi obtenues. La description divulgue en outre des exemples de combinaisons de plongée ainsi que de maillots de bain et de surf fabriqués avec la composition moussée B + A, et un exemple de combinaison de plongée fabriquée au moyen d'une nouvelle feuille réalisée avec uniquement le polymère B moussé. Elle présente également un exemple comparatif d'une combinaison de plongée connue fabriquée avec le polymère A moussé.

Nous acquittons habituellement les taxes de recherche et de dépôt le tout dernier jour, mais dans le cas de EP-1, nous avons oublié d'effectuer le paiement en temps utile, si bien que nous avons reçu en mai 2006 une notification de l'OEB nous informant que les taxes pouvaient encore être acquittées moyennant le paiement d'une surtaxe.

Au lieu de payer la surtaxe, nous n'avons pas répondu et avons déposé le 19 juin 2006 une nouvelle demande EP (EP-2) qui revendique la priorité de UK-1. Toutes les taxes ont été acquittées pour EP-2.

EP-2 a les mêmes revendications que EP-1 et une description qui correspond à celle d'EP-1, à ceci près que nous avons retiré l'exemple concernant l'emploi du seul polymère B, ainsi que toutes les références y relatives, et nous avons ajouté des exemples de feuilles en mousse minces obtenues avec des compositions du polymère B avec d'autres polymères connus C, D et E susceptibles d'être moussés. Il est connu que les polymères C, D et E sont similaires au polymère A et qu'ils font partie d'une classe de polymères (classe Z) qui comprend, entre autres, les polymères A, C, D et E.

Entre-temps, nous avons découvert que les feuilles en mousse fabriquées uniquement avec le polymère B pouvaient être suffisamment minces pour devenir très intéressantes sur le plan commercial.

Nous avons reçu le rapport de recherche de l'OEB concernant EP-2. Le rapport cite un seul document antérieur, à savoir :

- US-Spectre, publié en mai 2005, qui divulgue le polymère A et son utilisation pour la fabrication de feuilles en mousse destinées à la plongée sous-marine. Ces feuilles sont aussi épaisses que les feuilles traditionnelles connues.

Nous avons récemment découvert que le numéro de juin 2006 de l'"American Journal of Surf and Scuba" (AJSS) contenait un article scientifique qui discute du brevet US-Spectre. L'article suggère d'employer le polymère B seul ou en combinaison avec A ou d'autres polymères similaires, tels que les polymères C et D, afin de réduire l'épaisseur des feuilles en mousse pour les combinaisons de plongée et les maillots de surf. La date imprimée sur cette publication est le 16 juin 2006.

Nous avons également mis au point un nouveau procédé d'extrusion en vue de transformer les compositions polymère B + polymères de la classe Z (tels que A ou C, D, E) en fibres et en fils permettant de produire des textiles. Avant la mise au point de notre procédé, les compositions polymère B + polymères de la classe Z permettaient uniquement d'obtenir des mousses.

Les textiles présentent les mêmes propriétés d'isolation thermique que les feuilles en mousse obtenues avec les mêmes compositions polymère B + polymères de la classe Z. Les textiles tissés sont très bien pour les combinaisons de plongée et les maillots de surf, tandis que les textiles non tissés sont très bien en tant que revêtements internes isolants pour des panneaux d'isolation rigides.

Le 7 juillet 2006, nous avons déposé la demande de brevet EP-3 (sans revendiquer de priorité), qui divulgue et revendique le procédé d'extrusion, les compositions polymère B + polymères de la classe Z, ainsi que les textiles en résultant, c'est-à-dire les textiles tissés et non tissés.

La composition B + A, le procédé d'extrusion en vue de produire des fils et des fibres réalisés avec cette composition ainsi que les textiles ont été divulgués dans un communiqué de presse en août 2006.

Les nouvelles compositions polymère B + polymères de la classe Z, les fibres, les textiles et les feuilles en mousse minces obtenues avec le seul polymère B ou avec polymère B + polymères de la classe Z seront produits dans une nouvelle usine en cours de construction en Australie. Il est essentiel que notre société obtienne une protection mondiale pour toutes les caractéristiques divulguées dans nos demandes, afin de couvrir les investissements considérables que nous avons réalisés dans la recherche. Nous avons l'intention de vendre Sean Insulation Ltd et l'ensemble de ses actifs afin de financer la construction de l'usine australienne. Le portefeuille de brevets de Sean Insulation comprend uniquement la demande UK-1 et une demande internationale Sean-PCT que Sean Insulation a déposée le 2 septembre 2006 en revendiquant la priorité de UK-1 et qui comporte la même description et les mêmes revendications que UK-1.

2. Notre ancienne employée, Mme Moneypenny, a participé aux recherches sur la manière d'obtenir des textiles avec la nouvelle composition polymère B + polymères de la classe Z. Au cours de ses travaux, elle a conçu le procédé d'extrusion qui est revendiqué dans EP-3. Elle a également conçu un nouveau procédé de tissage (procédé ALFA) spécialement conçu pour l'emploi de fils réalisés au moyen de la composition de polymères B + A et exigeant l'emploi de tels fils. Le procédé ALFA réduit de 25 % le temps requis pour obtenir un mètre carré de tissu tissé. Etant donné que nous n'étions pas intéressés par le procédé de tissage à cette époque, nous n'avons pas déposé de demande. Mme Moneypenny a démissionné de notre société en mai 2006 afin de s'installer à son compte.

A notre surprise, nous avons récemment reçu une lettre de mise en garde de notre concurrent Goldfinger Ltd, une société irlandaise, nous informant de l'existence de leur demande de brevet européenne EP-Gold. Un exemplaire des pièces relatives au dépôt de EP-Gold était joint à la lettre. EP-Gold, qui revendique le procédé de tissage ALFA, a été déposée en tant que premier dépôt le 13 juillet 2006. EP-Gold revendique également le tissu tissé.

Il n'est fait aucune mention du procédé d'extrusion ou des fils requis pour le procédé de tissage.

Dans sa lettre, Goldfinger Ltd nous met en garde contre l'utilisation du procédé de tissage ALFA et la vente de tout tissu tissé obtenu au moyen de la composition B + A, à moins que nous ne lui versions d'importantes redevances.

Nous avons immédiatement pris contact avec Mme Moneypenny qui nous, Caledonian Sportswear Ltd, a informé des faits suivants :

- En vertu d'un accord de confidentialité écrit, elle avait divulgué oralement le procédé ALFA à Goldfinger Ltd en juin 2006. Elle leur a précisé que c'était son invention et qu'en vertu d'un contrat conclu entre elle et nous, nous étions le titulaire légitime de cette invention. Elle a dit de plus à Goldfinger Ltd que, d'après elle, nous ne serions pas intéressés par le procédé de tissage ALFA.
- Elle n'avait pas divulgué à Goldfinger le procédé de fabrication des fibres.
- Le 20 décembre 2006, elle a déposé une demande nationale (UK-Penny). Cette demande mentionne le communiqué de presse, divulgue le procédé ALFA et divulgue et revendique une amélioration du procédé ALFA appelé procédé de tissage BETA. Cette amélioration réside dans la présence d'une caractéristique supplémentaire Y, par laquelle tous les types de fils, à savoir y compris les fils obtenus avec B + tout polymère de la classe Z, peuvent être traités à la même vitesse élevée par le procédé de tissage BETA. La revendication 1 de UK-Penny correspond à la revendication 1 de EP-Gold plus la caractéristique supplémentaire Y.

Mme Moneypenny a proposé de coopérer étroitement avec Caledonian en vue de développer, de protéger et d'exploiter le nouveau procédé de tissage universel BETA. Nous sommes très intéressés par le nouveau procédé de Mme Moneypenny et souhaitons reprendre la coopération avec elle.

Sur la base des informations fournies par Mme Moneypenny, nous avons répondu à la lettre de mise en garde de Goldfinger en leur disant que nous étions titulaire de tous les droits attachés au procédé ALFA. Goldfinger nous a répondu qu'ils avaient indépendamment conçu et mis au point le procédé ALFA, en se fondant sur les informations figurant dans l'article mentionné ci-dessus qui est paru dans l'AJSS.

Les textiles tissés font actuellement l'objet d'une campagne publicitaire intensive et les ventes n'ont cessé de croître depuis la première vente en janvier 2007. Nous souhaitons par conséquent éviter tout problème lors de la commercialisation de nos textiles tissés et du procédé de tissage à grande vitesse BETA, ainsi que lors de la fourniture à d'autres entreprises des fils obtenus au moyen de toutes nos compositions de polymères.

Vous voudrez bien analyser les points suivants :

1. l'étendue et la situation juridique de nos demandes de brevet EP-1, EP-2, EP-3 et Sean-PCT;
2. les actes à accomplir en vue d'obtenir une protection mondiale pour nos produits et procédés, tout en maintenant les coûts au niveau le plus bas possible au cours de l'année prochaine et en même temps optimiser au maximum la valeur du portefeuille de brevets de Sean Insulation Ltd concernant les panneaux d'isolation, et ceci dans la perspective de la vente de cette société ;
3. l'étendue et la situation juridique de EP-Gold et de UK-Penny ;
4. les effets qu'EP-Gold est susceptible d'avoir sur nos affaires et
5. les façons de résoudre le conflit avec Goldfinger en ce qui concerne le procédé de tissage des textiles. Nous ne souhaitons pas, pour des raisons financières, engager une procédure en revendication de la propriété de EP-Gold.

Annexe 1

2006

**COMMUNICATIONS DE
L'OFFICE EUROPEEN DES
BREVETS**

**Communiqué du Président de
l'Office européen des brevets, en
date du 14 octobre 2005, relatif
aux jours de fermeture des
bureaux de réception de l'OEB en
2006**

1. Conformément à la règle 85(1) CBE, les délais qui expirent un jour où l'un au moins des bureaux de réception de l'OEB n'est pas ouvert pour recevoir le dépôt des pièces (jours de fermeture) sont prorogés jusqu'au premier jour suivant où tous les bureaux de réception sont ouverts pour recevoir ce dépôt et où le courrier normal est distribué.

2. Les bureaux de réception de l'OEB à Munich, à La Haye et à Berlin ne seront ouvert ni le samedi, ni le dimanche, pour recevoir le dépôt des pièces. Les autres jours de fermeture au cours de l'année 2006 sont énumérés dans la liste ci-après.

JANVIER											
D L M M J V S											
1 2 3 4 5 6 7											
8 9 10 11 12 13 14											
15 16 17 18 19 20 21											
22 23 24 25 26 27 28											
29 30 31											
FEVRIER											
D L M M J V S											
1 2 3 4											
5 6 7 8 9 10 11											
12 13 14 15 16 17 18											
19 20 21 22 23 24 25											
26 27 28											
MARS											
D L M M J V S											
1 2 3 4											
AVRIL											
D L M M J V S											
1											
2 3 4 5 6 7 8											
9 10 11 12 13 14 15											
16 17 18 19 20 21 22											
23 24 25 26 27 28 29											
30											
MAI											
D L M M J V S											
1											
7 8 9 10 11 12 13											
14 15 16 17 18 19 20											
21 22 23 24 25 26 27											
28 29 30 31											
JUIN											
D L M M J V S											
1 2 3											
JULLIET											
D L M M J V S											
1											
2 3 4 5 6 7 8											
9 10 11 12 13 14 15											
16 17 18 19 20 21 22											
23 24 25 26 27 28 29											
30 31											
AOUT											
D L M M J V S											
1 2 3 4											
6 7 8 9 10 11 12											
13 14 15 16 17 18 19											
20 21 22 23 24 25 26											
27 28 29 30 31											
SEPTEMBRE											
D L M M J V S											
1 2											
OCTOBRE											
D L M M J V S											
1 2 3 4											
5 6 7 8 9 10 11											
12 13 14 15 16 17 18											
19 20 21 22 23 24 25											
26 27 28 29 30											
31											
NOVEMBRE											
D L M M J V S											
1 2 3 4											
DECEMBRE											
D L M M J V S											
1 2											

Tage/Days/Jours											
2006											
Heilige Drei Könige - Epiphany - Epiphanie											
06.01.06											
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint											
14.04.06											
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques											
17.04.06											
Maifeiertag - May Day - Fête du Travail											
01.05.06											
Nationalfeiertag - National Holiday - Fête Nationale											
05.05.06											
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension											
25.05.06											
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte											
05.06.06											
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu											
15.06.06											
Mariä Himmelfahrt - Assumption Day -											

Annexe 2

2007

**COMMUNICATIONS DE
L'OFFICE EUROPEEN DES
BREVETS**

**Communiqué du Président de
l'Office européen des brevets, en
date du 14 juillet 2006, relatif
aux jours de fermeture des
bureaux de réception de l'OEB en
2007.**

1. Conformément à la règle 85(1) CBE, les délais qui expirent un jour où l'**un** au moins des bureaux de réception de l'OEB n'est pas ouvert pour recevoir le dépôt des pièces (jours de fermeture) sont prorogés jusqu'au premier jour suivant où **tous** les bureaux de réception sont ouverts pour recevoir ce dépôt et où le courrier normal est distribué.

2. Les bureaux de réception de l'OEB à Munich, à La Haye et à Berlin ne seront ouvert ni le samedi, ni le dimanche, pour recevoir le dépôt des pièces. Les autres jours de fermeture au cours de l'année 2007 sont énumérés dans la liste ci-après.

JANVIER	FEVRIER	MARS
D L M M J V S	D L M M J V S	D L M M J V S
1 2 3 4 5 6	1 2 3	1 2 3
7 8 9 10 11 12 13	4 5 6 7 8 9 10	4 5 6 7 8 9 10
14 15 16 17 18 19 20	11 12 13 14 15 16 17	11 12 13 14 15 16 17
21 22 23 24 25 26 27	18 19 20 21 22 23 24	18 19 20 21 22 23 24
28 29 30 31	25 26 27 28	25 26 27 28 29 30 31
AVRIL	MAI	JUIN
D L M M J V S	D L M M J V S	D L M M J V S
1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5	1 2
8 9 10 11 12 13 14	6 7 8 9 10 11 12	3 4 5 6 7 8 9
15 16 17 18 19 20 21	13 14 15 16 17 18 19	10 11 12 13 14 15 16
22 23 24 25 26 27 28	20 21 22 23 24 25 26	17 18 19 20 21 22 23
29 30	27 28 29 30 31	24 25 26 27 28 29 30
JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
D L M M J V S	D L M M J V S	D L M M J V S
1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4	1
8 9 10 11 12 13 14	5 6 7 8 9 10 11	2 3 4 5 6 7 8
15 16 17 18 19 20 21	12 13 14 15 16 17 18	9 10 11 12 13 14 15
22 23 24 25 26 27 28	19 20 21 22 23 24 25	16 17 18 19 20 21 22
29 30 31	26 27 28 29 30 31	23 24 25 26 27 28 29
		30
OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
D L M M J V S	D L M M J V S	D L M M J V S
1 2 3 4 5 6	1 2 3	1
7 8 9 10 11 12 13	4 5 6 7 8 9 10	2 3 4 5 6 7 8
14 15 16 17 18 19 20	11 12 13 14 15 16 17	9 10 11 12 13 14 15
21 22 23 24 25 26 27	18 19 20 21 22 23 24	16 17 18 19 20 21 22
28 29 30 31	25 26 27 28 29 30	23 24 25 26 27 28 29
		30 31

Tage/Days/Jours 2007		München Munich	Den Haag The Hague La Haye	Berlin
Neujahr - New Year's Day - Nouvel An	01.01.07	x	x	x
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint	06.04.07	x	x	x
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques	09.04.07	x	x	x
Nationalfeiertag - National Holiday - Fête nationale	30.04.07		x	
Maifeiertag - May Day - Fête du Travail	01.05.07	x	x	x
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension	17.05.07	x	x	x
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte	28.05.07	x	x	x
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu	07.06.07	x		
Mariä Himmelfahrt - Assumption Day - Assomption	15.08.07	x		
Tag der Deutschen Einheit - Day of German Unity - Fête Nationale	03.10.07	x		x
Allerheiligen - All Saints' Day - Toussaint	01.11.07	x		
Heiliger Abend - Christmas Eve - Veille de Noël	24.12.07	x	x	x
1. Weihnachtstag - Christmas Day - Noël	25.12.07	x	x	x
2. Weihnachtstag - Boxing Day - Lendemain de Noël	26.12.07	x	x	x
Silvester - New Year's Eve - Saint-Sylvestre	31.12.07	x	x	x